

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

LES ÉCRIVAINS PRIS  
Sous le pseudonyme de  
M. MAGINOT  
SPECIALISTE  
en Colombie

ABONNEMENTS	Nord et limitrophes	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
	France et Belgique	» 23.00; » 43.00; » 80.00
	Étranger: Tarif A	» 35.00; » 70.00; » 140.00
	Tarif B	» 50.00; » 100.00; » 200.00

ANNONCES	ROUBAIX	63 à 71, Grande-Pue. Tél. 34 et 1900. Inter. 8.
REDACTION	TOURCOING	33, rue Carot, Téléph. 37.
	LILLE	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
	PARIS	13, boulevard des Italiens, Tél. Lavoie 00.40.

Annuaire  
Pensionnaires  
des  
**CHAUSSURES  
DOLLY**  
20, Rue de Lannoy, 20  
ROUBAIX  
PROFITEZ  
DES SERIES RECLAME  
Un superbe DÉJEUNER  
est offert à tout acheteur

## BILLET PARISIEN Détente franco-italienne

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
PARIS, 4 JUIN (MINUIT).

Le discours prononcé hier devant le Sénat de Rome par M. Grandi, ministre des Affaires étrangères d'Italie, sera bien accueilli dans notre pays, où l'on ne demande qu'à conserver de bonnes relations avec nos voisins transalpins. Ainsi que l'a affirmé M. Maginot, lors de son récent voyage en Italie, nous ne songons pas à provoquer personnellement ce n'est pas de notre côté que les gouvernements ont jamais cherché à brouiller les cartes entre nos deux pays de civilisation latine. Nous sommes même prêts à discuter avec l'Italie lorsqu'elle formule des revendications politiques; mais encore faut-il qu'elle nous épargne le ton de menace que M. Mussolini avait cru devoir employer à Florence et à Milan.

Le discours de M. Grandi a le mérite de rester dans les limites de la courtoisie. Certes, le collaborateur de M. Mussolini n'est guère moins exigeant que son chef; il n'a pas de l'Italie fasciste une idée moins grandiose que celle que s'en fait le Duce. Mais ses paroles sont visiblement destinées moins à la foule des partisans qu'à l'opinion européenne. Entre les harangues de Florence et de Milan d'une part et le discours prononcé devant le Sénat italien d'autre part, la différence de ton s'explique par la différence d'auditoire. Et ces contrastes, qui seraient surprenants ailleurs, sont chose toute naturelle au pays du Vésuve.

Ceci dit, nous pourrions répondre au Gouvernement italien que certaines de ses suggestions peuvent être retenues par la France, mais qu'il y en a d'autres qui sont incompatibles avec notre sécurité. Nous ne pouvons admettre que la trinité — arbitrage, sécurité, désarmement — soit modifiée au point que le dernier des trois termes en devienne le premier. Le désarmement a toujours été et reste considéré — n'est-ce pas humain? — comme une nécessité pour les autres. L'Allemagne désarmée — l'est-elle vraiment? — de force par les traités, veut le désarmement des nations victorieuses; l'Angleterre, qui ne possède que des armements navals et aériens, veut le désarmement des nations continentales; l'Italie, de son côté, voudrait abolir la distance qui sépare encore nos armements des siens. Mais peut-elle vraiment imaginer que nous serons assez naïfs pour pousser les opérations de désarmement, que nous sommes les premiers à souhaiter, sans nous garantir contre les tentatives de voisins avides de revanche ou d'agrandissement territorial? Nous voulons discuter avec l'Italie comme des amis ayant des droits et des devoirs égaux. C'est dire qu'elle ne peut nous demander de faire hara-kiri.

## NOS VISITEURS



LE PRINCE TAKAMATSU, frère du Mikado et la PRINCESSE KIBITO, à Paris, arrivée à la gare de Lyon, le 4 juin. (W.V.F.)

## LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE

Les obligataires du Crédit foncier franco-canadien obtiennent le paiement de leurs coupons en francs suisses.

La Chambre civile de la Cour de cassation, présidée par le premier président Théodore Lescouvé, a consacré, lundi, toute son audience au procès intenté par les obligataires du « Crédit Foncier Franco-Canadien » qui réclament à cette société le service de leurs titres en francs suisses.

La première Chambre du Tribunal de la Seine donna gain de cause aux obligataires. Par un jugement très motivé du 14 novembre 1923, qui fixa un point de jurisprudence encore incertain, elle déclara que le lieu du paiement déterminait la monnaie exigible dans l'exécution d'un contrat. La première Chambre de la Cour de Paris, le 17 juillet 1925, confirma le jugement.

Le Crédit Foncier Franco-canadien forma alors un pourvoi contre cet arrêt, et, lundi, après l'exposé de l'affaire, présenté avec beaucoup de clarté par le conseiller rapporteur Mornet, M. Cail soutint le pourvoi de cet établissement financier.

Puis M. Labbé, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil, intervint au nom des obligataires suisses et M. Boivin-Champeaux au nom de l'Association nationale des porteurs français.

Mardi, la Chambre civile de la Cour de cassation, adoptant les conclusions du procureur général Matter, a rejeté le pourvoi du Crédit Foncier Franco-Canadien. En conséquence, le remboursement des titres et des coupons se fera en francs suisses, au guichet de la banque, à Genève.

## Les funérailles du cardinal Luçon



Les funérailles du cardinal Luçon ont été célébrées mardi, à Reims, au milieu d'une affluence considérable. En haut: LE CORBILLARD PLACE ROYALE. — En bas: LE GÉNÉRAL LASSON, M. MAGINOT, ministre de la Guerre et le MARÉCHAL PÉTAIN, suivant le cortège. (W.V.F.)

## LETRE DE BRUXELLES Une entente entre partis pour la liberté du père de famille

(D'un correspondant particulier)  
BRUXELLES, 4 JUIN 1926.

Des Ligues se sont constituées en Flandre pour défendre la liberté des pères de famille en matière linguistique et réclamer l'inscription dans les lois, actuellement en discussion, du droit, pour les parents, de choisir la langue dans laquelle leurs enfants seront instruits. C'est la dernière de cette action. Deux importants groupements de pères de famille, un d'extrême gauche, s'y étaient constitués et faisaient, chacun de son côté, une active propagande pour leur idéal commun.

Il paraît nécessaire aux chefs de ces deux organisations de s'unir. L'idée n'a subi que de rares oppositions. L'initiative est partie de « l'Association flamande pour la vulgarisation de la Langue française », qui a déjà réuni près de 35.000 signatures de partisans de la liberté linguistique; et l'accord a été réalisé, entre les catholiques et les libéraux, sur le principe de la liberté des pères de famille dans le choix de la langue dont on se servira à l'école primaire et secondaire, pour l'enseignement de leurs enfants.

Personne ne renonce à ses idées de parti. Mais, sur le terrain linguistique, il y a entente pour repousser tout contrôle de la déclaration du père de famille. Si des Flamands veulent l'école française et si des Wallons veulent l'école flamande, ils l'auront. Quant à l'étude de la seconde langue, l'entente catholico-libérale est d'avis qu'elle ne peut nous demander de faire hara-kiri.

## SIX JOUEURS DE FOOTBALL SONT TUS PAR LA Foudre

Prague, 4 juin. — Six membres d'une équipe de football ont été tués par la foudre, près de Eisen, au cours d'un violent orage qui éclata pendant la partie.

Ces joueurs s'étaient réfugiés sous un arbre; quatre d'entre eux ont été tués sur le coup et deux autres sont morts des suites de leurs blessures.

## Le curieux procès d'un garçon de restaurant à Bordeaux

Bordeaux, 4 juin. — Garçon de restaurant dans un grand établissement de Bordeaux, ayant rempli cet emploi de 1919 à 1925, M. Escoubes était en désaccord au sujet des pourboires avec la maison qui l'employait parce que depuis 1919 cette maison qui avait résolu de remplacer le pourboire par une majoration de dix pour cent imposée aux clients, rémunérait les employés en leur donnant une mensualité fixe sans autre bonification.

M. Escoubes prétend que les sommes prélevées ainsi par son patron sur les clients, pendant son service, atteindraient un total de deux millions et il réclame le montant des sommes qu'il estime lui être dues.

Le Conseil des prud'hommes lui a donné gain de cause, et a désigné trois experts afin de rechercher quelles sommes ont été payées par le restaurateur pendant la période allant de 1919 à 1925 et de déterminer de cette façon la part qui revient à M. Escoubes.

## Le quinzième Congrès national de la Mutualité a commencé ses travaux hier, à Lille

### IL S'OCCUPERA SURTOUT DE L'APPLICATION DE LA LOI DES ASSURANCES SOCIALES

#### Trois ministres et deux mille délégués participeront aux travaux

Le quinzième Congrès national de la Mutualité, qui vient de s'ouvrir à Lille, aura une importance considérable.

Cette importance, d'ailleurs, il ne la tire pas seulement du fait que deux mille délégués venus de tous les points de la France y assisteront, ni même de la présence de trois ministres dont l'un, M. Raoul Péret, vice-président du Conseil des ministres, est le président général de la Mutualité, mais surtout de ce que ces vastes assises se tiennent au lendemain du vote de la loi sur les Assurances sociales et à la veille même de leur mise en application.

La région du Nord est, après celle de Paris, celle où les sociétés de secours mutuels sont les plus nombreuses et les plus florissantes. Et son action n'est pas étrangère à l'attribution du rôle considérable que jouera la Mutualité dans l'application de la plus grande des lois sociales d'après-guerre. Faut-il s'étonner dès lors qu'elle ait été choisie pour siège d'un congrès qui aura notamment à définir et à mettre au point la tâche des mutualités dans les jours qui vont venir.

Comme le déclarait hier M. Georges Petit, « les délibérations du congrès porteront surtout sur la mise en application la plus rationnelle et la plus économique des dispositions de la loi » qui « est ce qu'elle est ». « L'expérience dira, ajoutait-il, si cette loi devra subir des améliorations; mais, pour le moment, il faut aménager la maison dont le Parlement a doté le monde des travailleurs ».

On peut à ce sujet faire confiance aux mutualistes. Ils ne failliront pas à la tâche qui leur a été assignée, à la tâche qu'ils ont eux-mêmes demandée d'assumer. Leur collaboration donnera à la nouvelle législation la souplesse indispensable. Elle sera, en outre, une garantie contre les abus et une garantie d'autant plus sérieuse et plus sûre que nos



M. RAOUL PÉRET  
vice-président du Conseil des ministres  
président général de la Mutualité

La ville de Lille, qui doit jusqu'au 9 juin être le siège de ces assises, a revêtu un air de fête. Les décorations qui ornent certaines rues du centre et les monuments publics, disent éloquentement la joie des habitants de posséder dans leurs murs les hommes dévoués qui se consacrent à la belle œuvre sociale qu'est la Mutualité.

## LA SEANCE D'OUVRETURE

L'Assemblée d'ouverture du Congrès a eu lieu à 11 heures, dans la salle de la société Industrielle, sous la présidence de M. Georges Petit, président de la Fédération nationale de la mutualité française, et de M. Gaston Roussel, directeur de la Mutualité et des Assurances sociales au ministère du Travail.

Nous avons noté la présence de MM. Langeron, préfet du Nord, et Boujard, secrétaire général; Couetil, député; Domesmay et Marchal, conseillers généraux; Favères et Spricot, adjoints au maire de Lille; Degouty, président de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord et président du Comité local d'organisation du Congrès; Lavielle, secrétaire général de la Fédération nationale de la mutualité; Bornay, procureur de la République; le capitaine Chupin, représentant le général Boquet, etc., etc.

En quelques mots, M. Georges Petit déclare ouvert le Congrès et donne la parole à M. V. Degouty.

Le président de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord souhaite aux mutualistes une cordiale bienvenue.

Il salue en MM. Roussel, Langeron et Favères, trois amis de la mutualité, rend hommage au rôle important joué par M. G. Petit pour l'organisation des assurances sociales et déclare que les gens du Nord se font un joie de recevoir les congressistes.

M. Lavielle, secrétaire général de la Fédération nationale, expose les étapes parcourues par la mutualité depuis le dernier Congrès national, qui a eu lieu à Strasbourg, en 1920.

Les trois années écoulées correspondent à la période de préparation des assurances sociales. La mutualité française est prête à remplir le rôle qu'on attend d'elle: soixante-cinq caisses autonomes nationales ou départementales groupent six millions de mutualistes répartis entre vingt-six mille sociétés.

Sur le terrain international, la Fédération a pu régler l'importante question des ouvriers frontaliers: pour rendre hommage à l'œuvre qu'elle a accomplie, la Conférence internationale des caisses malades, qui doit se tenir à Dresde au mois de septembre, a choisi comme président M. Georges Petit.

La modification des points critiques du rectificatif de la loi des assurances sociales sera l'œuvre de demain: « Dès maintenant, ajoute M. Lavielle, la victoire est gagnée et la mutualité voit s'ouvrir larges devant elle les portes des assurances sociales.

Strasbourg a constitué un effort de préparation. Lille marquera un effort d'organisation des assurances sociales.

Au nom de la ville de Lille, M. Favères remercie les mutualistes d'avoir accepté l'invitation de la municipalité et fait l'éloge des trois vertus mutualistes: prévoyance, solidarité humaine, initiative sociale.

M. Langeron, préfet du Nord, adresse aux mutualistes le salut du gouvernement et des pouvoirs publics; il rappelle son passage au ministère du Travail en 1906, où il a connu M. Georges Petit et Roussel, et sa collaboration avec la mutualité dans tous les départements où ses fonctions l'ont appelé.

Le préfet du Nord voit un symbole dans la session des deux derniers congrès à Strasbourg et à Lille: à Strasbourg, les assurances sociales fonctionnaient déjà; Lille est le centre d'une région où elles auront leur plus grand développement et elles y seront appliquées avec une bonne volonté unanime.

M. Langeron est persuadé que le Congrès de Lille aura les plus heureuses conséquences pour les travailleurs et les mutualistes.

## L'ALLOCATION DE M. GASTON ROUSSEL

Après avoir présenté aux congressistes les vœux du ministre du Travail et de M. Raoul

Péret, le directeur de la Mutualité évoque l'utile besogne sociale que les mutualités ont accomplie depuis 1922.

« La prévoyance libre, dit-il, peut, en toute confiance, poursuivre ses destinées et nous accueillerons fraternellement ceux qui nous ont combattus hier, car nous ne serons jamais trop nombreux pour lutter tous ensemble contre la misère humaine.

Le Parlement et le Gouvernement ont fait crédit à votre expérience: l'honneur de la mutualité est en jeu! Vous allez délibérer; laissez-moi vous dire mon absolue confiance en la sagesse de votre décision. »

Cette courte allocution, prononcée avec énergie, est l'objet d'une longue ovation.

## LE DISCOURS DE M. GEORGES PETIT

« Nous voici enfin arrivés à l'heure que nous attendions depuis plusieurs années, déclare M. Georges Petit, celle où nous avons à discuter non plus des textes législatifs, mais les modalités d'application de la loi pour laquelle les mutualistes ont lutté si longtemps. »

Il rappelle que dans cette même salle, il a souvent demandé que la mutualité puisse détenir un cœur et une âme à l'automate que constituait le projet primitif de la loi: « Un miracle nous a sauvés, dit-il; nous étions à la veille de la destruction et nous sommes sortis grands de l'épreuve. Il ne faut pas qu'on nous croie incapables de tenir les promesses que nous avons faites, mais avançons avec prudence, la solidité de notre organisation en dépend. »

Le président de la Fédération demande aux congressistes de ne pas réclamer une modification de la loi: « Faisons-là d'abord appliquer, nous verrons plus tard s'il y a lieu de la modifier. Les architectes n'ont jamais pensé qu'une maison ne pourrait pas être améliorée.

« Si nous considérons ce qui a été fait dans d'autres pays, nous devons d'ailleurs



M. GEORGES PETIT  
président de la Fédération Nationale  
des Sociétés de secours mutuels

reconnaître que les conditions du fonctionnement des assurances sociales ne sont les mêmes que chez nous, où la mutualité française a mis gratuitement à la disposition du gouvernement 500.000 administrateurs qui assurent le succès de la loi.

M. Georges Petit ne veut comme gage de ce succès que l'exemple magnifique donné par les mutualistes du Nord qui, ayant dix mille francs en caisse au lendemain de la guerre, ont réussi, depuis, à bâtir mille habitations à bon marché, à recruter 32.800 adhérents aux assurances sociales et 25.000 à la Caisse autonome des retraites, 113.000 à la Caisse autonome des prêts et à constituer un capital de plus de huit millions.

Après avoir remercié tous ceux qui ont aidé les organisateurs du Congrès, M. Petit souhaite que les assurances sociales puissent prendre à Lille une force nouvelle par la mutualité.

## LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

A l'issue de la séance d'ouverture, les commissions d'études du Congrès, elles-mêmes divisées en sous-commissions et en sections, ont été formées.

Voici comment se divisent leurs travaux:

Première Commission (salle de l'Orphéon, 20, rue de l'Orphéon): Les assurances sociales et la mutualité;

Deuxième Commission (salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire): La mutualité libre, son développement en dehors des assurances sociales;

Troisième Commission (Chambre de Commerce, boulevard Carnot): Moyens de propagande et vœux divers.

Les diverses commissions ont tenu séance, mercredi après-midi, dans leurs salles respectives.

A 17 heures, à l'Hôtel de la Mutualité, boulevard Vauban, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Union nationale de la Caisse de retraites ouvrières et paysannes.

## LE DÉJEUNER

A 13 h. 15, le Comité d'organisation du Congrès a offert un déjeuner à l'hôtel Bellevue, aux personnalités officielles et aux représentants de la Mutualité.

Réunion tout intime et pleine de cordialité. Au dessert, de nombreux toasts, très applaudis, furent portés par MM. Daniel-Vincent, sénateur du Nord, ancien ministre du Travail, qui a rappelé l'histoire de la Mutualité et son rôle depuis la guerre; Favères, adjoint au maire de Lille; Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité, au ministère du Travail; Couetil, député du Nord; Delapolle, président des « Amis de



L'HOTEL DE LA MUTUALITE, BOULEVARD VAUBAN, OU SE TIENT LE CONGRES